

CLUB SPORTIF MUNICIPAL TENNIS
LA COUDOULIERE
COMPLEXE SPORTIF « Docteur Baptiste »
Avenue de la Mer
83140 SIX -FOURS LES PLAGES
04 94 07 69 78
csmt.lacoudouliere@free.fr



REUNION DU COMITE DE DIRECTION

LUNDI 28 NOVEMBRE 2014

Présents :

REGNIER Philippe, Valérie CLIMENT, Stéphane CLIMENT, Stéphanie DEHUT, ORSI Bruno, REGNIER Jean-françois, ANDRIEUX Florence, LE ROUZIC Serge. ROBERT Alain, PRINCIPIANO François

Excusés :

EPOQUE Olivier, MEDINA Guy, SPIGA Fabrice , MOGE Daniel, HUMBERT Henri, UTRAGO Marie-Agnès, COUCHE Isabelle

Ouverture de la réunion à 18h30 -

*Président de séance : **REGNIER Philippe***

ORDRE DU JOUR :

1/ MODIFICATION DE L'ODRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

2/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Avant de commencer l'ordre du jour, Philippe REGNIER informe qu'il avait demandé à Mr Le Maire , la salle du foot pout le 31 décembre et que cette demande a été acceptée.

1) Modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale

a) Philippe Regnier demande l'inversion entre le point 8 et le point 9
Donc que les points divers soient abordés après le rapport financier et qu'ensuite nous procédions à l'élection du Comité de Direction.

La proposition est soumise au vote.

P : Tous
C : 0
A : 0

b) Philippe REGNIER demande à ce que le règlement intérieur qui va être discuté ensuite soit présenté à l'assemblée général (juste une lecture).
Aucun vote d'acceptation ne sera demandé à l'assemblée générale puisque les modifications du règlement intérieur font partie des prérogatives du Comité de Direction.

La proposition est soumise au vote.

P : 10
C : 0
A : 0

2) Modification du règlement intérieur

Philippe Regnier reprend le dernier règlement intérieur entériné en comité de direction le 09/06/2014.

Pour être rapide et concis, Philippe REGNIER ne demandera un vote uniquement sur les modifications qu'il souhaite apporter.

1. Article 2. Adhésion :

Philippe REGNIER demande la modification suivante :

Pour être valide, chaque adhésion doit être accompagnée « d'un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis **et avec la mention spéciale « en compétition » pour celles et ceux qui font de la compétition** ; d'une photo récente ; dans le cas contraire, le CSMT décline toute responsabilité en cas d'accident.

P : 10
C : 0
A : 0

Philippe REGNIER demande la modification suivante :

Chaque membre devra être titulaire d'un badge magnétique permettant l'accès aux courts et aux vestiaires en dehors des heures d'ouvertures du secrétariat (au moins un par famille).

P : 10
C : 0
A : 0

2. Article 5 : Réservation :

Philippe REGNIER demande d'ajouter le texte suivant :

Le court peut se réserver la veille et le jour même jusqu'à l'heure de début de réservation souhaitée.

P : 10
C : 0
A : 0

Philippe REGNIER demande d'ajouter le texte suivant :

- Cas particulier : Lorsque les adhérents ont un cours collectif ou particulier, ils pourront faire une réservation le même jour que les dits cours mais seulement à partir de cette même journée et à partir de 8h00.

P : 10
C : 0
A : 0

Philippe REGNIER demande la modification suivante :

- une seule réservation par adhérent par jour : c'est ce que le site »BALLA JAUNE » permet.

P : 10
C : 0
A : 0

Philippe REGNIER demande la modification suivante :

Vous pouvez bien entendu jouer toute la journée si vous le souhaitez (s'il n'y a personne) et sans **possibilité de** réserver après la première heure.

P : 10
C : 0
A : 0

Philippe REGNIER demande d'ajouter le texte suivant :

Tous manquements à ces règles de réservation peuvent entraîner la suspension temporaire sur le site « BALLE JAUNE ».

P : 10
C : 0
A : 0

3. Article 6 : Discipline

Philippe REGNIER demande la modification suivante :

Il est interdit du fumer dans l'enceinte du club house, **respecter les décrets en vigueurs concernant le tabagisme.**

P : 7
C : 3
A : 0

Avant de terminer la séance, Philippe REGNIER souhaite remercier chaleureusement les membres du comité pour l'investissement personnel de chacun. Ce sont 4 années enrichissantes qui viennent de se terminer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30

Philippe REGNIER invite les membres du CD à un petit beaujolais nouveau.



Le Président de séance REGNIER Philippe